



LES ECURIES DE LARDY

DOSSIER D'INSCRIPTION 2025-2026

PONEY : ☐ FORFAIT ☐ CARTE - GALOPIN : ☐ FORFAIT ☐ CARTE

Cours Jour : Heure : Renouvellement : ☐

Informations du cavalier

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Age : ans Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin

Adresse :

Code postal : Ville :

N° licence fédérale 2025 pour nouveaux inscrits déjà licencié : Niveau :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Informations sur les responsables légaux pour le mineur parents séparés ou divorcés : **oui - non**

Merci de cocher la(les) case(s) WhatsApp pour le(s) numéro(s) de téléphone à privilégier pour les groupes WhatsApp

Parent 1 : ☐ Père ☐ Mère ☐ WhatsApp

Nom et Prénom : Tél.: / / / /

Adresse Mail (en majuscule) :

Parent 2 : ☐ Père ☐ Mère ☐ WhatsApp

Nom et Prénom : Tél.: / / / /

Adresse Mail (en majuscule) :

Cadre réservé au Centre Equestre

Règlement

Licence	29 €
Carte ou Forfait	€
Réduction Famille à déduire	€
TOTAL Annuel	€

Modalités de paiement possibles

Paiement en une fois : Valable uniquement pour les FORFAITS annuels 36h pour tout règlement en une fois (hors Chèques Vacances et Coupons Sports) : offre ½ journée de stage pour les cours poney ou ½h de promenade en main pour les Galopins	
Paiement en 4 fois encaissement : Septembre Novembre Janvier Mars	215
Paiement en 10 fois (de Sept à juin) chèque de caution pour les virements	

Mode de règlement :

Reçu le : / /

Demandes d'autorisation

Je soussigné(e) : Nom et Prénom :

(Nom(s) Prénom(s) du/des représentant(s) légal(aux))

Demeurant :

Adresse

Code postal Ville



☐ Autorise les Ecuries de Lardy à photographier ou filmer et à utiliser et diffuser, à titre gratuit et non exclusif les photographies représentant mon enfant mineur *(Nom Prénom de l'enfant)*

Les photos et films susmentionnées sont susceptibles d'être reproduite sur les supports suivants :

- ☐ Publications sur la page Facebook des écuries de Lardy - les poneys,
- ☐ Publication sur le groupe WhatsApp,
- ☐ Publications sur le site du club,
- ☐ Publications sur l'Instagram du club

☐ Autorise les Ecuries de Lardy à l'utilisation de mes données personnelles pour la communication d'informations et de photos.

Fait à Lardy, le

Signature du représentant légal 1

Signature du représentant légal 2

LES ECURIES DE LARDY

REGLEMENT INTERIEUR 2025-2026

Article 1 - ORGANISATION

Chaque licencié ou responsable légal pour les mineurs fréquentant le Poney-club s'engage, en signant le présent règlement intérieur, à le respecter dans son intégralité. Un exemplaire du présent règlement intérieur est affiché dans le bureau- sellerie du Poney-club .

Toutes les activités du Poney-club, ainsi que toutes les installations dont il dispose, sont placées sous l'autorité de la gérante de l'EARL et du personnel du Poney-club.

Conformément à l'article 34 de la loi « informatiques et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, les cavaliers disposent du droit de suppression des données qui les concernent. Ils peuvent l'exercer en adressant une demande écrite au gérant.

Article 2 - DUREE DE VALIDITE DE L'INSCRIPTION

L'inscription est valable une année du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 et est nominative, ferme et définitive à compter de son règlement.

Article 3 - FORFAIT ANNUEL - CARTES - PRISE EN CHARGE DES ENFANTS MINEURS

Les cours débutent à partir du 2 septembre 2025 et se terminent le 5 juillet 2026.

Le Forfait annuel est suspendu durant les périodes des vacances scolaires,
(les 1er samedi et dimanche des vacances scolaires sont compris dans le Forfait annuel).

Le Poney-club propose : un Forfait Galopins de 36 séances ou une carte de 10 séances, un Forfait annuel Poneys de 36 heures de cours ou une carte 10 heures, ainsi qu'une carte de 5 heures. Cette dernière est exclusivement cumulable avec le Forfait annuel. Les prix sont affichés ou disponibles sur le tableau d'affichage du Poney-club.

La prise en charge des enfants aux cours Galopins durent 1h, y sont inclus les 15 minutes de préparation du poney, la ½ heure de monte ainsi que les 15 minutes de soins après le cours. Pour les cours poney d'1 heure, la prise en charge des enfants mineurs inclus 15 minutes de préparation avant la monte et se termine 15 minutes de soins après le cours.

En dehors de ce délai, le mineur est placé sous la responsabilité de son représentant légal.

Les cours sont susceptibles de subir des modifications en fonction des conditions météorologiques et pourront alors être écourtés ou reportés.

Les cartes d'heures et de séances :

Les séances/cours sont réservés prioritairement aux cavaliers en forfait.

-  Carte de 10 heures/séances, valable 10 mois à compter de la date d'achat
-  Carte de 5 heures, valable 1 an à compter de la date d'achat, UNIQUEMENT cumulable avec le Forfait annuel.

Toute absence doit être annoncée au plus tard 24 heures avant le cours par courriel cepclardy@wanadoo.fr , téléphone ou WhatsApp.

En dehors de ce délai le cours/séance est dû.

Le rattrapage du cours annulé 24 heures à l'avance se planifiera avec le moniteur en fonction des places disponibles.

Au-delà des conditions prévues dans les forfaits, les cours non pris sont perdus et non récupérables.

L'arrêt de l'activité équestre en cours d'année, sauf certificat médical ordonnant un arrêt définitif de l'équitation, ne donnera lieu à aucun remboursement du forfait annuel ou de la carte d'heures.

Article 4 – Frais d'inscription annuelle et LICENCE FEDERALE

Les Frais d'inscription annuelle sont inclus dans tous nos forfaits et cartes, ils sont facturés à l'achat de la 1^{ère} carte annuelle

La licence fédérale « pratiquant » est obligatoire, elle fonctionne en année civile du 01/01 au 31/12, elle permet entre autre le passage des examens fédéraux ainsi que les participations aux compétitions. Elle inclut une assurance couvrant les risques liés à la pratique de l'équitation et permet d'être assuré partout en France.

Le Club assure l'inscription à la licence fédérale au lieu et place du cavalier. Le coût de la licence doit être versé lors du premier règlement, dans le cas d'un règlement échelonné.

Cavalier mineur: questionnaire de santé à nous retourner lors de l'inscription.

Pour une licence compétition, un formulaire de santé et une autorisation parentale sont à remplir en ligne sur le site de la FFE (ffe.com) avec vos identifiants.

Toute réclamation concernant la licence fédérale (et son éventuel remboursement) devra être adressée par le cavalier ou son représentant légal directement à la FFE Parc Equestre 41600 LAMOTTE.

Article 5 - ANIMATIONS/STAGES/COMPETITIONS

Le Poney-club propose régulièrement des animations (initiation ou perfectionnement), stages et compétitions à des tarifs qui sont précisés sur les affichages prévus à cet effet à l'accueil.

Chaque inscription à ces événements doit être accompagnée du règlement.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence ou d'annulation en dehors des conditions prévues ci-dessous

- **Animation internes** : Toute absence ou annulation doit être communiquée au plus tard 24 heures avant l'évènement
- **Animations externes et Concours** : Toute absence ou annulation doit être communiquée au plus tard 24 heures la **clôture des engagements** (hors championnat) ou des frais encourus, en dehors de ce délai le montant de l'engagement reste dû dans sa totalité ainsi que le « Pack concours ».

Article 6 – MOYENS ET MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement des Forfaits annuels et des cartes d'heures s'effectue en totalité lors de l'inscription, différentes modalités d'encaissement sont possibles.

Moyens de paiement acceptés : Chèques, espèces, chèques ANCV (Chèques vacances et coupons sport), chèques UP Sport et virement

Tout forfait entamé est dû dans son intégralité. En cas d'inscription en cours de période, le montant du forfait est calculé au prorata des heures restante à effectuer.

Les membres d'une même famille d'un même foyer (frère-soeur) s'inscrivant annuellement, bénéficient d'une réduction de 15€ par personne à partir la 2^e inscription.

Article 7 - DISCIPLINE ET SANCTIONS

Il est interdit de fumer dans l'intégralité de l'enceinte du Club et du Poney Club y compris les prés et carrières.

Les affaires et le matériel personnels sont sous la responsabilité du cavalier ou de son représentant, en cas de vol, le Poney-club décline toute responsabilité.

Il est interdit d'utiliser le parking intérieur (dans l'enceinte du Centre équestre) pour garer des véhicules à moteur.

Les vélos devront être obligatoirement placés dans le râtelier vélo placé à l'entrée du Poney-club.

Hormis le(s) chien(s) de garde de l'exploitant, tous chiens doivent être tenus en laisse dans l'intégralité de l'enceinte du Centre équestre.

Aucun jeu de ballon, vélo ou trottinette ou autre comportement susceptible d'effrayer les poneys et chevaux ne peut être pratiqué à l'intérieur de l'enceinte du Poney-club.

Au cours de toutes les activités et en particulier à l'intérieur des locaux ou installations, les cavaliers doivent observer une obéissance complète à l'encadrement et appliquer en particulier les consignes de sécurité fixées. En tout lieu et en toute circonstance, les cavaliers sont tenus d'observer une attitude déférente vis-à-vis du personnel d'encadrement ainsi qu'une parfaite correction à l'égard des autres employés.

Tout cavalier a la possibilité de présenter une réclamation, toutefois aucune manifestation discourtoise envers le centre équestre, ses cavaliers ou son personnel n'est admise. Toute attitude répréhensible d'un cavalier et en particulier toute inobservation du règlement intérieur expose celui qui en est responsable à des sanctions.

Toute attitude contraire au présent règlement expose à une sanction allant de:

- 🐾 La mise à pied temporaire d'un mois (interdiction de monter un cheval appartenant au Centre, d'utiliser les terrains d'évolution et les équipements)
- 🐾 L'exclusion temporaire de 3 mois (interdiction d'accéder au Centre équestre)
- 🐾 L'exclusion définitive en cas de réitération du comportement contraire au présent règlement intérieur.

La sanction est prise par le gérant du Centre équestre ou son représentant en cas d'absence temporaire. Aucun remboursement des sommes déjà perçues par le Centre équestre ne sera possible en cas de sanction

Article 8 - TENUE ET SECURITE

Le port de la bombe (conforme à la norme CE en vigueur) et d'une tenue vestimentaire correcte et conforme aux usages traditionnels de l'équitation française, sont obligatoires tant pour monter à poney sur les aires d'évolution, manège et carrières du Centre ainsi qu'à l'extérieur de l'enceinte.

En outre pour participer à certaines manifestations sportives, les cavaliers représentant le Poney-club peuvent être astreints à porter la tenue aux couleurs des Ecuries de Lardy.

Article 9- ASSURANCE DU CLUB

Le Poney-club est assuré en responsabilité civile sous le n°055083621022 auprès de GROUPAMA.

La responsabilité du Poney-club est dégagée en cas d'accident provoqué par une inobservation du présent règlement intérieur (affiché dans le bureau-sellerie du Poney-club et disponible sur demande).

Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents en dehors des heures de cours.

Fait en 2 exemplaires dont un m'a été remis.

☐ Je déclare avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur, en avoir pris connaissance et m'engage à le respecter.

☐ Je déclare avoir eu connaissance des clauses de garantie de l'assurance attachée à la Licence fédérale.

A Lardy,

Le

Signature à faire précéder de la mention manuscrite « lu et approuvé »